



SERVICES DE CONSULTATION – SPECTRE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) est l'association industrielle nationale qui représente près de 60 compagnies de chemin de fer marchandises et voyageurs – des chemins de fer qui transportent chaque année des millions de passagers et environ 380 milliards de dollars de biens, partout au pays. L'ACFC compte également un nombre croissant de chemins de fer industriels et d'entreprises d'approvisionnement ferroviaire comme membres associés.

Les chemins de fer du Canada dépendent de technologies avancées de communication sans fil pour exploiter un réseau ferroviaire sûr et efficace. Ces technologies—qui utilisent une partie du spectre électromagnétique appelée spectre radioélectrique—jouent un rôle clé en permettant au secteur ferroviaire d'offrir un service sûr, fiable et prévisible à ses clients. La personne titulaire du poste de consultant(e), Spectre et Télécommunications de l'ACFC est chargée d'assurer des communications radio sûres et sans interférences pour les chemins de fer canadiens. Elle collabore avec le gouvernement fédéral afin d'élaborer des politiques et des règlements sur les communications radio, les télécommunications et la cybersécurité, et défend activement la conformité.

L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) cherche à pourvoir le poste de **consultant(e), Spectre et Télécommunications**. Le contrat débutera le 24 novembre.

Les personnes intéressées et qualifiées sont invitées à soumettre leur curriculum vitae en toute confidentialité d'ici le **30 septembre 2024** à skazaka@railcan.ca, avec une lettre de présentation précisant leur intérêt et leur aptitude pour ce poste.

L'Association des chemins de fer du Canada est un employeur qui souscrit aux principes d'équité d'emploi et d'inclusion. Nous acceptons les candidatures de toutes les personnes qualifiées.

Nous remercions les personnes candidates pour leur intérêt, mais seules les personnes retenues dans le cadre du processus recevront une réponse.

ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER DU CANADA GUIDE DU POSTE – CONSULTANT(E), SPECTRE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

APERÇU

La personne titulaire du poste de consultant(e), Spectre et Télécommunications a les responsabilités suivantes :

1. Offrir des communications radio sûres et sans interférence aux chemins de fer canadiens.
2. Acquérir de nouvelles fréquences radio pour les opérations ferroviaires alors que la technologie évolue.
3. Collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'élaborer des politiques et des règlements sur les radiocommunications, les télécommunications et la cybersécurité.
4. Promouvoir activement la conformité des membres de l'ACFC aux règlements existants pour assurer des communications sûres et efficaces.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Représenter le secteur ferroviaire canadien auprès de diverses organisations gouvernementales et privées, notamment Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), l'Association canadienne des télécommunications (ACT), Transports Canada (TC), l'Association of American Railroads (AAR) et le Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR). Au besoin, la personne titulaire du poste participe à la délégation canadienne auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) des Nations unies afin de promouvoir/défendre les intérêts des chemins de fer canadiens.
2. Coordonner l'utilisation des fréquences radio avec l'AAR, aux États-Unis, afin d'assurer une communication sans interférence dans la zone frontalière.
3. Communiquer avec des organismes gouvernementaux, à tous les paliers, pour assurer la protection des intérêts des chemins de fer.
4. Élaborer et tenir à jour un plan de sous-attribution des fréquences ferroviaires.
5. Tenir les membres de l'ACFC au courant des nouvelles technologies sans fil et des technologies des systèmes de transport intelligents (STI) et faire des recommandations sur leur application possible dans le secteur ferroviaire. Cela comprend les communications en bordure de voie.
6. Assurer la coordination de solutions de communication viables et diriger la demande d'accès au spectre auprès du gouvernement, afin de soutenir la mise en œuvre de la commande des trains améliorée (CTA). Collaborer avec et consulter le Bureau de gestion du projet CTA, le Comité exécutif CTA, le Comité des communications sans fil de l'ACFC, des ministères et organismes gouvernementaux et d'autres groupes d'intervenants au besoin.

7. Coordonner les fréquences radio à l'aide de l'application Spectrum-E. Assurer que l'application est à jour en fonction des dernières technologies et qu'elle reflète les règlements et exigences gouvernementaux les plus récents. À l'aide des bases de données et des outils de gestion du spectre, administrer les demandes de fréquence des membres de l'ACFC, assurant qu'elles sont traitées dans les délais impartis.
8. Promouvoir le respect par les membres de la Loi sur la radiocommunication, du Règlement sur la radiocommunication, de la Loi sur les télécommunications et des conditions de la licence du spectre de l'ACFC, tout en soulignant le lien entre les questions de sécurité et les communications claires et sans interférence.
9. Faire un suivi avec l'ISDE pour connaître les changements au cadre réglementaire et assurer la conformité à ces changements.
10. Offrir des directives et de l'aide aux chemins de fer membres avec leurs stratégies de déploiement des réseaux de radiocommunication. Offrir une aide afin d'analyser les propositions de tierces parties sur l'achat et le déploiement de nouveau matériel radio.
11. Conseiller les ingénieurs et techniciens radio des membres de l'ACFC sur la propagation radioélectrique, l'analyse des interférences et les techniques de suppression des interférences.
12. À l'occasion, gérer et coordonner le processus d'étude des stations radio des membres de l'ACFC dans les gares de triage.
13. Gérer le Comité des communications sans fil de l'ACFC.
14. Gérer le Comité de la cybersécurité de l'ACFC.
15. Administrer le processus des Codes unifiés des localités desservies (CUDL).

STATUT ET PORTÉE/AUTORITÉ

La personne titulaire du poste relève directement du directeur principal, Opérations et Affaires réglementaires.

La personne titulaire du poste maintient de nombreux contacts internes et externes à tous les niveaux des organisations membres, du gouvernement et des entreprises, au Canada et aux États-Unis, dans le but de défendre les intérêts du secteur et de recueillir ou de fournir de l'information.

La personne titulaire du poste a une grande autorité, prend des décisions et fait des recommandations.

La personne titulaire du poste est responsable de l'élaboration de procédures et de règles.

La personne titulaire du poste fait preuve de discrétion et d'un jugement indépendant dans le cadre de la planification, de l'ordonnancement et de l'organisation de l'attribution des tâches.

Elle fait preuve d'initiative en adaptant et en appliquant des procédures pour régler des problèmes inhabituels afin de résoudre des conflits. En cas d'interférence, elle doit négocier avec les parties pour assurer que le problème est traité de manière juste et équitable.

QUALIFICATIONS

- Diplôme universitaire dans un domaine connexe.
- Au moins huit années d'expérience de la gestion du spectre ou de l'ingénierie radio.
- Expérience de l'utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) et d'outils de simulation de réseaux radio.
- Connaissance approfondie de la Loi sur la radiocommunication, du Règlement sur la radiocommunication et du Règlement des radiocommunications de l'UIT.
- Compréhension de l'environnement ferroviaire et de l'utilisation des radiofréquences par les chemins de fer.
- Supervision minimale dans la réalisation de tâches de gestion ; la personne titulaire du poste doit faire preuve d'initiative et de leadership au nom du secteur.
- Connaissance approfondie du secteur ferroviaire et des ministères et organismes gouvernementaux.
- Excellentes compétences en communication, ce qui comprend la rédaction de lignes directrices et la préparation de présentations stratégiques à l'intention de publics techniques, opérationnels, réglementaires et internationaux.
- Capacité de gérer efficacement un ou plusieurs consultants et projets, selon les besoins.
- La maîtrise des deux langues officielles est un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Siège social : Ottawa
- Environnement flexible à domicile et au bureau.
- Déplacements occasionnels.
- Gestion d'activités multiples dans des délais prescrits.
- Grande attention sensorielle.
- Capacité de travailler de manière autonome à distance.